

DESJEPS

Direction de structure
et de projets



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy

Recrutement en cours

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Direction de structure et de projets

Site du CREPS de Vichy

Le métier

Un certain nombre d'appellations ont aujourd'hui cours : directeur, chef de projet, directeur d'équipement, délégué régional, délégué départemental, responsable de secteur, directeur de service, directeur de structure, directeur d'associations...

Le titulaire du DESJEPS mention direction de structure et de projet assure des fonctions de direction notamment :

en réalisant une **étude diagnostic** mobilisant notamment les approches et techniques d'analyse systémique, d'analyse stratégique et d'analyse des risques

En concevant un **projet de développement** et son **plan d'action** sur les différents leviers d'amélioration, système d'information et de communication, partenariats, modèle socio-économique, formation et développement des compétences....

en **manageant la structure et le projet** par la maîtrise des processus organisationnels, l'accompagnement des décisions, la conduite des équipes et la maîtrise économique et budgétaire...

Tout ceci en privilégiant des pratiques participatives et collectives indispensables à la dimension citoyenne de nos actions.

Où exerce-t-il ?

Dans des structures du secteur privé ou public,

- de l'animation socio-éducative ou culturelle,
- du secteur social,
- du monde sportif
- Et toute structure d'utilité sociale

Conditions d'accès à la formation

« Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 10 du décret n° 2006-1419 du 20 novembre 2006 susvisé, sont les suivantes :

- Soit être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ou de diplômes reconnus équivalents ;
- Soit être titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- Soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum. »

Epreuves de sélection

- une épreuve écrite (ou à partir d'un support multimédia) argumentant la cohérence de votre choix de formation par rapport à votre parcours et votre projet professionnel ;
- une épreuve écrite sur une problématique professionnelle ;
- un entretien de motivation.

Contenu de la formation

La formation complète est organisée sur 21 regroupements majoritairement de 3 jours de décembre 2019 à Avril 2021. Sur la formation théorique, les 4 unités capitalisables (UC) se déroulent sur 600 heures dont 138 h à distance.

Deux UC transversales

- UC1 : être capable de construire la stratégie d'une organisation
- UC2 : être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation

Une UC de spécialité : UC3 : être capable de diriger un projet de développement

Une UC de mention : UC4 : être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Des modules pourront être proposés hors parcours certifiant au titre de la formation continue.



MINISTÈRE
DES SPORTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau VI selon la nouvelle nomenclature (ex niveau II)

Particularité(s)

Cette formation n'est accessible qu'aux personnes ayant une structure d'alternance professionnelle correspondant aux fonctions du diplôme.

Calendrier de la formation

Inscription avant le	Epreuves D'entrée en formation	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée alternance	Durée en centre
05.12.2019	Entre le 06/12/19 & le 12/12/19	16 Décembre 2019	30 Juin 2021 (1)	8 à 20	certification	Variable (2)	Variable (3)

- (1) La date officielle de fin de formation est posée au 30 juin 2020 et se déroulera en visio pour un bilan collectif. Une réussite en première présentation à certification permet de clôturer son parcours au plus tard fin mai. En cas de non certification au premier passage des UC3 & 4, la formation est obligatoirement prolongée jusqu'à la seconde date d'épreuve courant juin 2020.
- (2) 800 h au minimum pour un parcours complet
(3) 600 h parcours complet hors allègement

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} janvier 2020

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros
Frais pédagogiques 14.00 euros de l'heure (le nombre d'heures de formation dépend du parcours individuel du stagiaire).

Frais de certification par UC : facturés seulement aux candidats libres, consulter la responsable pédagogique.

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ? <http://www.rhonealpes-orientation.org/> et <http://www.emploi-sport-auvergne.com/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales
- Demandeurs d'emploi : Pôle emploi
- Personne porteuse de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- Licenciés d'un club : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Association sportive du demandeur

S'informer, s'inscrire

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <https://inscriptions.creps-vichy.sports.gouv.fr/>

Votre inscription facilite notre accompagnement dans votre projet d'entrée en formation et de recherche de financements.

N'attendez pas d'avoir un accord de financement pour vous inscrire.

L'inscription finale à la formation est formalisée par la signature des convention et contrat de formation.

En cas de difficultés, contactez la responsable pédagogique. L'inscription sera enregistrée au CREPS,

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Nathalie GROSMAITRE - Tél. 06 58 09 18 33

E-mail : nathalie.grosmaître@creps-vichy.sports.gouv.fr

SECRETARIAT DE LA FORMATION

E-mail : delphine.grandjean@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne Rhône-Alpes Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr